



Plan Local d'Urbanisme

BILAN DE LA CONCERTATION



SOMMAIRE

1 – Préambule		2
2 – Les grandes étapes de la concertation		
2.1	Tableau récapitulatif des réunions	3
2.2	Volet communication	
2.2.1	Revue de presse	5
2.2.2	Extraits du site Internet de la commune	15
2.2.3	Exposition numérique permanente	20
2.2.4	Focus sur les requêtes enregistrées	21
3 – Annexes		
3.1	Extrait de délibérations	
3.1.1.	Délibération N°04/04/2021 du 20 avril 2021 fixant les modalités de concertation	22
3.1.2	Délibération N° 02/06/2022 du 09 juin 2022 – Présentation et Validation des diagnostics	24
3.1.3	Délibération N° 02/09/2023 du 26 septembre 2023 – débat sur Les orientations du PADD	25
3.1.4	Délibération N° 02/04/2025 du 08 avril 2025 – débat sur les Orientations du PADD	27

1. PREAMBULE

Le présent document retrace les grandes étapes de la concertation qui ont été mises en œuvre durant la révision du PLU de Concoret. Ce bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Pour rappel, dans sa délibération de prescription d'élaboration du PLU en date du 20 avril 2021 (cf ci-dessous), la commune avait fixé les modalités de concertations suivantes, conformément à l'article L.103- 2 du Code de l'Urbanisme :

« De définir les modalités de concertation avec la population comme suit :

- Exposition à la mairie et publication sur le site internet de la commune des documents concernant le diagnostic, les enjeux et les objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement,*
- Parution dans le bulletin municipal d'articles*
- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques*
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture*
- Tenue de permanences en mairie par le Maire, l'adjointe délégué, les techniciens et le bureau d'étude »*

La commune de Concoret a souhaité inscrire la concertation au cœur de la démarche d'élaboration du PLU en proposant un dispositif adapté aux problématiques de la commune ; ce dispositif a été par ailleurs appuyé par un volet communication afin d'accorder une place à l'information des forces vives du territoire et plus généralement de la population. La démarche a été ainsi marquée par la mise en place d'un registre de concertation papier en mairie, afin de permettre à l'ensemble des acteurs du territoire de s'exprimer et par des articles dans les moyens de communication habituels (Facebook, site internet de la mairie, bulletins annuels et trimestriels. La commune a également partagé les comptes-rendus des rencontres et réunions - diagnostics sur le site internet de la commune.

2 - LES GRANDES ETAPES DE LA CONCERTATION

2.1 – Tableau récapitulatif des réunions

Réunions techniques PLU		Réunions du Conseil Municipal	
		20/04/2021	Lancement de la démarche d'élaboration du PLU (délibération de prescription)
30/11/2021	Réunion de lancement de l'étude d'élaboration		
01/03/2022	Réunion COPIL n° 1		
16/03/2022	Réunion COPIL n° 2 - définition du projet politique		
Du 04/04 au 06/04/2022	Résidence urbaine N°3– Rencontre des commerçants, agriculteurs		
28/04/2022	Réunion COPIL élargi N°4 : phase diagnostic de territoire et état initial de l'environnement		
12/05/2022	Réunion COPIL + PPA N° 6 – Phase diagnostic		
31/05/2022	Balade urbaine		
09/06/2022	Réunion COPIL N° 7 – Atelier de diagnostic	09/06/2022	Présentation et validation des diagnostics
Du 02 au 03/11/2022	Ateliers élus – habitants – Résidence PADD		
30/11/2022	Réunion COPIL : PADD		
11/01/2023	Réunion COPIL : PADD		
14/02/2023	Réunion COPIL – PPA : PADD		
20/06/2023	Réunion COPIL – Règlement 2		
08/09/2023	Réunion publique (présentation et échanges autour du PADD)		
19/09/2023	Réunion COPIL – règlement 3		
		26/09/2023	Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
02/04/2024	Réunion COPIL – refonte du règlement graphique		

30/04/2024	Réunion COPIL – diagnostic urbain et règlement		
13/06/2024	Réunion COPIL – règlement écrit sur la base du projet amorcé et recodification		
24/09/2024	Réunion COPIL : Présentation du règlement écrit – Annexes sanitaires		
17/10/2024	COPIL : zonage d’assainissement des eaux pluviales		
29/10/2024	COPIL : refonte du règlement graphique		
03/12/2024	COPIL : règlement		
06/02/2025	COPIL : refonte du règlement graphique		
10/03/2025	COPIL : règlement		
		08/04/2025	Présentation du PADD – débat sur les orientations générales
26/05/2025	COPIL + PPA : projet d’arrêt du PLU		

2.2

Volet communication

2.2.1

Revue de presse

OF 8 et 9 mai 2021

Concoret

L'urbanisme au cœur des discussions

Lors du dernier conseil municipal, mardi 4 mai, les élus ont pris les décisions suivantes.

Droit de préemption urbain
Considérant l'intérêt d'instaurer un droit de préemption simple sur le secteur du territoire communal du centre bourg, permettant ainsi à la commune de mener à bien sa politique foncière, les élus municipaux, par 13 voix pour et 1 contre, ont décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur le secteur du bourg inscrit en zone constructible de la carte communale.

Un plan local d'urbanisme nécessaire
Ronan Coignard, le maire, a aussi présenté les raisons pour lesquelles « l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU) est rendue nécessaire », ainsi que les objectifs qui seront poursuivis. Il a exposé la nécessité « d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet ».

L'élaboration du PLU constitue pour la collectivité « une opportunité de mener une réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable. »

L'élaboration du PLU est prescrite

sur l'intégralité du territoire communal pour les objectifs suivants : permettre à la commune d'avoir une meilleure maîtrise de son foncier, pouvoir se projeter sur son développement, mettre en cohérence son urbanisation avec le projet politique.

L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à l'élaboration du PLU ou de ses annexes sanitaires.

L'école privée
Le conseil a aussi validé le contrat d'association entre la commune et l'école privée. La participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement de l'école publique de la commune, ou à défaut, d'un coût moyen départemental.

Le coût d'un élève à l'école publique, qui sert de montant de référence, s'élève pour l'année 2020 à 984 € pour un élève en maternelle (contre 1 192 € en 2019) et 348 € pour un élève en élémentaire (contre 389 € en 2019).

Le montant à verser à l'école privée s'élève donc, pour les quatorze élèves maternelles, à 13 783 € (984 € par élève). Et, pour les vingt-un élèves élémentaires, 7 326 € (348 € par élève). Le total est donc de 21 109 €.

H&D 22 mai 2021

CONCORET

Vie municipale :

Réduire la vitesse dans le bourg

Richard Crépin, adjoint délégué à la voirie présente à l'assemblée les éléments relatifs au dossier d'aménagement du bourg afin de réduire la vitesse des véhicules aux entrées de l'agglomération, sur la RD 2. Cela fait suite à des réunions de la commission voirie et terrains communaux en date des 17 octobre 2020 et 17 avril 2021, ainsi que des poses provisoires de structures routières de type chicane au niveau des rues Route de Mauron et Rue de Paimpont, durant le 1^{er} trimestre 2021. Dans le but d'étudier un aménagement futur, le conseil décide à l'unanimité et par vote à mains levées de valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération, de valider le montant HT prévisionnel de l'opération à 35 500 € (imprévus inclus), d'autoriser le maire à solliciter une aide auprès du conseil départemental, au titre des amendes de police ainsi qu'au titre du programme de solidarité territoriale. Les devis hors taxes de ces travaux sont : la voirie 31 011 €, pour la fourniture de panneaux 2 981 €, pour les travaux de peinture 943 €.

Plan local d'urbanisme (PLU)
En s'appuyant sur le Plan Local de l'Habitat (PLH) de Ploërmel Communauté adopté le 26 septembre 2019, et la carte communale approuvée le 29/03/2010, Ronan Coignard, présente les raisons pour lesquelles l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis. Il expose la nécessité « d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet. L'élaboration du PLU constitue pour la collectivité une opportunité de mener une réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable. »

Le conseil décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Droit de préemption
Par treize voix pour et un contre, le conseil décide d'instituer un droit de préemption urbain sur le secteur du bourg inscrit en zone constructible de la carte communale.

École privée
Le conseil valide le contrat d'association entre la commune et l'école privée. La participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement de l'école publique de la commune, ou à défaut, d'un coût moyen départemental. Le coût d'un élève à l'école publique, qui sert de montant de référence, s'élève pour l'année 2020 à : 984 € pour un élève en maternelle (contre 1 192 € en 2019) et 348 € pour un élève en élémentaire (contre 389 € en 2019). Le montant à verser à l'école privée s'élève donc à : pour les quatorze élèves maternelles, 984 € par élève soit 13 783 €. Et pour les vingt-un élèves élémentaires, 348 € par élève soit 7 326 €. Le total est de 21 109 €.

Divers
L'association Sylv'n co sollicite une demande de partenariat avec la commune dans le cadre de l'organisation des premières rencontres régionales grand ouest du Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF), les 15 et 16 octobre 2021, pour : la mise à disposition gratuite de l'espace Eon de l'étoile, la mise à disposition gratuite du camping pour l'hébergement des participants. Avis favorable de l'assemblée.

La présidente des Assemblées Gallèses sollicite la mise à disposition des locaux et équipements dans le cadre de l'organisation du festival prévu en juillet 2021. Par treize voix pour et une abstention, le conseil accède à cette demande.

Horaires MAIRIE

Poste - Bibliothèque

02.97.22.61.19
Tous les matins
sauf mercredi et dimanche
9h-12h (SAMEDI : 11h45)

Déchetterie Point-Clos
02.99.07.71.47.
LUNDI et MERCREDI :
8h30-12h00 / 13h30-18h.
SAMEDI :
8h30-12h30 / 13h30-17h30

Numéros utiles

Médecins
02.97.22.60.60 (Mauron)
02.97.68.42.42 (Régulateur)

Hôpital (Ploërmel)
02.97.73.26.26

Infirmières (Concoret)
A domicile ou au cabinet
sur RDV : 02.97.22.78.69

URGENCES : 112
114 (pour malentendants)
POMPIERS : 18
POLICE : 17

L'Agenda

02 avril - Marché de Pâques de l'école Saint-Laurent 14h00-17h00

03 avril : Ouverture du château de Comper. Exposition jusqu'au 6 novembre « Au Royaume des Fées » et de nombreuses animations tout au long de la saison

05 avril - Réunion débat sur le PLU. Espace Eon de l'Etoile de 18H00 à 20H00

09 avril : Allumage du four à pain communal

12 avril - Conseil municipal à 20H30

20 avril - Les insectes pollinisateurs ABC 14h30 à 17h00

1 mai - Marché du terroir et de l'artisanat

7 mai - Repas des bénévoles des assemblées galères

8 mai - Commémoration du 8 mai 1945

10 mai - Conseil municipal à 20H30

14 mai - Allumage du four à pain communal

14 mai - Journée bénévoles

21 mai - Marche gourmande de Brocéliande

28 & 29 mai - Festival des Forêts Légendaires

4 juin - Une mare dans mon jardin. ABC 10h00-12h00.

4 juin - Concert à 19H00 pour la réouverture de l'église avec le Centre de l'Imaginaire Arthurien

7 juin - Diffusion du film réalisé par les lycéens de Châteaubriand à 18H00

11 juin : Allumage du four à pain communal.

26 juin - Vide-grenier et kermesse de l'école Saint-Laurent.

Pour paraître dans cette rubrique, merci de transmettre vos informations à la mairie avant le 15 juin prochain.

CONCORET NOUS

BULLETIN D'INFORMATIONS **N°28 – Mars 2022**

LE MOT DU MAIRE

Avec le retour du soleil, quel plaisir de voir à nouveau un agenda bien rempli sur la commune. Profitez du plaisir de pouvoir aller découvrir la nouvelle exposition du Centre de l'Imaginaire Arthurien au château de Comper, déambuler dans les rues du bourg avec le retour du marché artisanal, vous promener pour (re)découvrir Concoret en mangeant avec la marche gourmande, s'immerger dans les autres forêts du monde avec le festival des Forêts Légendaires, profiter de l'église avec un concert polyphonique de grande qualité et enfin assister à la diffusion des neuf documentaires réalisés par la section cinéma du lycée Châteaubriand de Rennes.

Que le printemps qui arrive soit un vrai signe de renouveau pour tous !

Ronan COIGNARD

Zoom sur... Le PLU ?

Un DOCUMENT STRATÉGIQUE Le PLU dessine les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 à 15 ans à venir : urbanisation, population, habitat, économie, équipements, déplacements, patrimoine, environnement, etc.

Une DÉMARCHÉ CONCERTÉE Le PLU permet la cohérence et la complémentarité du développement de la commune pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Un OUTIL RÉGLEMENTAIRE Le PLU régit le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée, et est opposable aux autorisations d'urbanisme. Il remplacera à terme la carte communale.

Venez nombreux à la soirée débat organisée le 5 avril de 18H00 à 20H00

Bulletin d'information municipal de Concoret
numéro 28 – mars 2022
Responsable de la publication : R. COIGNARD

Arménie AGENDA

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE

8 octobre

- Allumage du four à pain communal
- Conteur d'eau avec le CPIE, de 14h30 à 17h00
- Karaoké live band avec les Chantals, 20h30, Espace Eon de l'Etoile

11 octobre

- Conseil municipal, 20h30

15 octobre

- Prairie fleurie, de 10h00 à 12h00
- Jour de la nuit, de 20h00 à minuit

21 octobre

- Réunion publique

05 novembre

- Choucroute de l'école du Taureau Bleu

12 novembre

- Allumage du four à pain communal

13 novembre

- Commémoration Armistice 1918

4 décembre

- Hommage aux Morts aux combats en Afrique du Nord

10 décembre

- Allumage du four à pain communal

10 et 11 décembre

- Marché du solstice

Pour paraître dans cette rubrique, merci de transmettre vos informations avant le 15 décembre prochain

INFOS PRATIQUES

MAIRIE
POSTE - BIBLIOTHÈQUE
02 97 22 61 19

Ouvert tous les matins
9h-12h (samedi 9h-11h45)
Fermé mercredi et dimanche

DÉCHETTERIE Point-Clos
02 99 07 71 47
Lundi et mercredi
8h30-12h / 13h30-18h
Samedi
8h30-12h / 13h30-17h30

MÉDECINS
02 97 22 60 60 (Mauron)
02 97 68 42 42 (Régulateur)

HÔPITAL (Ploërmel)
02 97 73 26 26

INFIRMIÈRES (Concoret)
02 97 22 78 69
À domicile ou au cabinet, sur RDV.

URGENCES : 112
114 pour les malentendants
POMPIERS : 18
POLICE : 17

Bulletin d'informations
municipal de Concoret
n°30 – septembre 2022
Responsable de la publication :
Ronan Coignard

www.concoret.fr

Concoret et nous

Bulletin d'informations trimestriel, n°30 – septembre 2022

Mot de billet du maire

Le mot du maire

L'été que nous avons connu fut particulièrement exceptionnel cette année. Nous ne pouvons que nous questionner sur l'avenir de nos conditions de vie et notre prise de conscience collective. C'est maintenant l'automne qui arrive et l'occasion de semer les graines qui vous ont été distribuées au mois de mai. C'est la rentrée et une nouvelle classe du lycée Châteaubriand a repris le chemin de Concoret pour une nouvelle série de documentaires que vous pourrez découvrir en juin. Si vous souhaitez voir ou revoir les films diffusés en juin, rendez-vous sur le site de la commune dans la rubrique Découverte. Pour finir, je vous donne rendez-vous le 21 octobre à 19H00 pour une réunion publique afin d'échanger ensemble.

Ronan COIGNARD

Zoom sur...

Le PLU...La Phase PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clé de voûte du PLU puisqu'il définit le projet politique de la commune pour les 10 ans à venir. Il définit les objectifs spatialisés de la commune, et c'est de lui que découlent les textes et les documents graphiques qui réglementent l'urbanisme communal. Un document qui parle « de » et « aux » habitants.

Vous êtes fortement invités à venir participer aux différents ateliers ci-dessous :

Mercredi 2 novembre :
10H30-12H00 : service aux habitants et mobilités
14H00-15H30 : Emploi et Agriculture
16H00-17H30 : Environnement

Jeudi 3 novembre :
14H00-15H30 : Habitat et Patrimoine

La population invitée aux ateliers du Plan Local d'Urbanisme



Ateliers du Plan Local d'Urbanisme, le 2 novembre

« On va réfléchir lors de ces ateliers, à l'agriculture, l'habitat et autres. On va écrire nos envies pour Concoret pour les années à venir », annonce Ronan Coignard, maire, vendredi 21 octobre.

Une poignée d'habitants est venue échanger, avec les élus, à la réunion publique, organisée à la salle Eon de l'Étoile.

Le maire insiste auprès de la population pour participer, le 2 novembre, aux ateliers du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il constate que « L'État prend la main sur les communes et déconnecte les citoyens ». Il poursuit sur l'état des finances de la commune : « Je suis inquiet, cela se complexifie. Un conseiller financier est missionné sur la commune. Nous avons des dotations en moins et une

charge de travail considérable. Je ne suis pas médium, mais beaucoup de communes vont « disparaître ». Pour que notre commune ait des dotations de fonctionnement, il faudrait que Concoret soit une commune touristique. On explore toutes les pistes. »

Par ailleurs, il annonce qu'un raccordement pluvial, à l'espace Eon de l'Étoile, est au programme ainsi que la création d'un préau dans le bourg. Ceci permettra à des groupes scolaires, en visite au château, des s'y installer au lieu d'aller aux halles de Tréhoreuteuc. Un financement du département qui fait des dotations aux communes. La fibre sera installée en juillet 2023, et toute la commune en bénéficiera en 2026. C'est pourquoi il est impératif de tailler les

arbres et haies pour le passage de la fibre. Si cela n'est pas fait, la mairie est en droit d'envoyer une entreprise, à la charge de l'habitant.

Richard Crépin, élu à la voirie, et Sarah Müller, élue au patrimoine et la culture, ont chacun donné des nouvelles de la commune et ont répondu aux questions de la population.

Richard Crépin a informé que des travaux de curage ont été réalisés dans divers hameaux, de l'enduit a été fait au Vaubossard et à la Noé.

« L'effacement de réseau est en cours, ce qui pose des problèmes de lumière dans le bourg, le câblage est enlevé. Il faut mettre des poteaux en ciment, mais la machine est en panne », précise l'élue. Il annonce que le cimetière aura un « jardin au souvenir » et que l'if (arbre) devra être coupé en raison de l'enracinement. Ce qui a soulevé des propositions alternatives, car ce type d'arbre supporte une certaine longévité. Le point d'eau sera déplacé à l'intérieur du cimetière en vue d'éviter une utilisation étrangère au cimetière.

Il précise que la mairie recense actuellement les tombes abandonnées et mène des recherches pour faire les signalements aux familles, une procédure stricte et longue de 3 ans.

Par ailleurs, la passerelle en bois de l'ancien étang, inaccessible pour le moment, sera enlevée.

Une ossature bois et métal est prévue.

Sarah Müller informe des démarrages de travaux, le 28 octobre, au camping. La commune, propriétaire du camping, ne va plus assurer la gestion, qui passe à un couple de repreneurs, Mickaël et Sandra Morin. Il n'y a pas de contrat de bail, mais une délégation de service public. Cette délégation, au profit du couple de repreneurs, est fondée sur les compétences de Mickaël et Sandra Morin. Des travaux préalables, subventionnés, sont nécessaires. C'est le cas de la mise aux normes de la maison d'accueil, l'accès PMR, les travaux électriques et enfin les travaux de voirie pour une aire de camping. Le camping va conserver son cadre naturel, avec quelques mobiles-home et tentes prêtes à l'emploi, des espaces spécifiques dédiés, une petite épicerie. La question de l'épicerie, avec une licence 4 supposée, a posé des questionnements en matière de concurrence avec les commerces du bourg.

Yanna Robert

▷ À noter, ateliers PLU (document d'orientation d'aménagement et développement durable du territoire) à la mairie, mercredi 2 novembre, 10 h 30-12 h : services aux habitants et mobilités, 14 h-15 h : emploi et agriculture, 16 h-17 h 30 : environnement et jeudi 3 novembre 14 h-15 h 30 : habitat et patrimoine.

« Nous sommes pénalisés parce que bons élèves »

Concoret — La municipalité poursuit le développement de la commune et en informe les habitants à travers des ateliers de concertation. Les prochains ont lieu mercredi et jeudi.

« Nous avons beaucoup échangé, notamment au sujet de l'avenir du camping dont la gestion est désormais déléguée. Nous avons également évoqué le Plan local d'urbanisme (PLU) », explique Sarah Müller, adjointe au maire, après la réunion publique organisée en cette fin octobre.

Plan local d'urbanisme

Le PLU concerne notamment l'urbanisation, la population, l'habitat, l'économie, les équipements, les déplacements, le patrimoine, l'environnement. Un diagnostic a été réalisé dans la commune pour le préparer. Il donne la dynamique démographique de la commune et présente les possibilités de constructions. Il désigne les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les dix à quinze années. « Sur ce point nous avons un problème, car selon une nouvelle loi, dite Climat et résilience, on doit calculer et prendre en compte toute la surface que nous avons artificialisée, à savoir l'espace rendu constructible entre 2010 à 2020 », explique le maire, Ronan Coignard. En se basant sur ce calcul, la commune a une obligation de ne pas artificialiser entre 2020 et 2030 plus de 50 % de celle déjà rendue constructible.

L'un des projets politiques de l'équipe de Ronan Coignard, déjà élu en 2014 a été d'optimiser l'habitat existant. « Ce qui veut dire que nous



La municipalité de Ronan Coignard, ici avec Sarah Müller, adjointe, réalise des travaux pour le logement et le camping. Une nouvelle loi va la contraindre fortement jusqu'à 2030.

avons construit très peu de nouvelles maisons. Dans notre commune, entre 2010 et 2020, nous avons eu seulement 3,6 hectares de terrains rendus constructibles. Ce qui fait que, pour les années à venir, nous ne pouvons artificialiser que 1,7 hectare. Mais depuis 2020, nous avons réalisé un lotissement et des maisons individuelles. D'autres sont en construction, ce qui fait que nous avons déjà utilisé la surface possible. Alors comment faire ? », ques-

tionne le maire, qui ne pourra plus autoriser la construction d'habitat jusqu'à 2030, s'il applique cette nouvelle loi. « Notre municipalité, depuis la première élection, a fait attention au foncier. Aujourd'hui nous sommes pénalisés parce que nous sommes des bons élèves. »

Camping

Les travaux au camping avancent. « Nous allons avoir un barnum d'accueil. Les réseaux d'eau, d'élec-

tricité et d'assainissement seront regroupés et le sanitaire pour les personnes à mobilité réduite sera réalisé », informe Ronan Coignard, le maire.

Mercredi 2 novembre, de 10 h 30 à 12 h, service aux habitants et mobilité ; de 14 h à 15 h 30, emploi et agriculture ; de 16 h à 17 h 30, environnement. **Jeudi 3 novembre**, de 14 h à 15 h 30, habitat et patrimoine.

CONCORET

> Pays de **BROCÉLIANDE**
L'HEBDOMADAIRE D'ARMOR / Samedi 5 novembre 2022

Vie municipale :

« Pénalisés car trop bons élèves »



Ronan Coignard, maire et Sarah Müller, adjointe présents sur le terrain du camping où les travaux d'aménagement sont entrepris par la municipalité.

A Concoret, de nombreux projets prennent forme, à l'issue d'échanges avec les habitants. Récemment, une réunion publique a permis d'aller de l'avant. « Nous avons beaucoup échangé notamment au sujet de l'avenir du camping dont la gestion sera déléguée », explique Sarah Müller, adjointe au maire. La municipalité a engagé des travaux au niveau du camping municipal. Ils concernent : le terrassement et clôtures pour 51 851 € hors taxes, le barium pour 2 126 € hors taxes, l'accessibilité aux toilettes et douches publiques pour les personnes à mobilité réduite pour 15 000 €, et l'électricité pour 23 632 €. « Nous avons obtenu 30% de subvention du département. En sachant que l'an prochain nous allons récupérer le fonds de compensation pour la taxe

sur la valeur ajoutée (FCTVA), soit environ 18 000 €, 65 000 € resteront à la charge de la commune, sur le budget total de 111 000 € TTC », précise Ronan Coignard, maire. « Nous avons prévu de faire un emprunt sur la plus longue durée possible ; l'idée c'est que la location du camping aux nouveaux gérants, rembourse la part de la commune pour ces travaux ».

Le PLU bridé

Un diagnostic a également été réalisé pour préparer le Plan local d'Urbanisme. Pour présenter ce diagnostic, des rencontres avec les habitants sont organisées début novembre. Ce diagnostic met en avant la dynamique démographique de la commune, il présente les possibilités de construction. « Sur ce point nous rencontrons

un problème car selon la nouvelle loi, climat et résilience, on doit calculer toute la surface que nous avons artificialisée, c'est à dire rendue constructible entre 2010 et 2020. En se basant sur ce calcul, nous avons obligation de ne pas artificialiser entre 2020 et 2030, la surface qui représente 50% de la surface déjà rendue constructible. Or, lorsque nous avons été élus en 2014, l'un de nos projets politiques était d'optimiser l'habitat existant. Ce qui veut dire que nous avons construit très peu de nouvelles maisons. Dans notre commune entre 2010 et 2020, nous avons utilisé 3,6 hectares de terrains rendus constructibles. Ce qui fait que pour les années à venir, nous ne pouvons artificialiser que 1,7 hectare, sauf que depuis 2020 nous avons construit un lotissement avec des maisons individuelles et d'autres en construction, donc nous avons déjà utilisé 1,7 hectare autorisé. Alors je ne sais pas où on va aller », s'alarme le maire qui ne pourra plus construire d'habitat jusqu'au 2030 s'il applique cette nouvelle loi. « Depuis notre première élection, la municipalité a fait attention au foncier. Aujourd'hui nous sommes pénalisés parce que nous sommes de bons élèves ». Le constat réalisé donne 450 logements sur la commune et plus que dix-neuf habitats disponibles. « Si nous nous arrêtons à cette loi, dans les dix prochaines années on ne pourra accueillir que dix neuf nouvelles familles, alors ça nous pose question ».

Ploërmel Communauté

CONCORET

RONAN COIGNARD. Le PLU va impacter la commune



Pour Ronan Coignard, maire de Concoret, il faut avancer.

→ Quelle image forte gardez-vous de 2022 ?

Après ces deux années difficiles de contraintes, c'est le retour de la vie sociale qui a marqué 2022. On a pu renouveler les rencontres, proposer des animations. Les gens en avaient envie et besoin.

→ Quel est le projet phare de l'année 2023 ?

C'est l'élaboration du PLU qui est à mon sens le plus important. (Le PLU dessine les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 à 15 ans à venir.

Établi dans une démarche concertée, il définit les droits

de chaque parcelle.)

Le diagnostic a été voté, nous allons élaborer le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable au mois d'avril puis le règlement. Le PLU impacte la manière dont Concoret pourra se développer.

→ A l'heure où de démissions de leur fonction dans le Morbihan, avez-vous le moral ?

J'ai été élu en 2020 pour mener des projets pour la commune. Je ne me pose pas de question, j'avance. Entre concertation et écoute, on n'a pas de temps à perdre pour maintenir Concoret dans une bonne dynamique.

Cérémonie des vœux :

Le projet d'aménagement se poursuit



De nombreux habitants sont venus à la cérémonie des vœux, Concoret connaît un essor démographique considérable.

Ronan Coignard a tout d'abord tenu à remercier ses concitoyens qui mettent tout en œuvre pour valoriser la commune. « En 2016 nous comptons 740 habitants ; en 2022, nous sommes 782 » se satisfait le maire. L'aménagement de Concoret est un travail engagé en 2021 « et qui se poursuivra cette année. Nous allons prochainement valider le Projet d'aménagement et de développement durable. Ce document est la définition du projet politique que nous souhaitons défendre ». Une réunion de présentation de ce projet est programmée

le **jeudi 2 mars** à 20 h 30 à la salle communale. Le terrain entre cette salle et l'école est en cours d'aménagement grâce à la subvention exceptionnelle du département de 100 000 €. Le développement de l'habitat continue, la commune a acheté des parcelles derrière l'épicerie pour créer les logements locaux. « Nous poursuivons la réflexion sur le devenir de l'ancien foyer logement, le Plan local d'urbanisme et l'Atlas de la biodiversité, et terminons le Plan communal de sauvegarde pour planifier les actions en cas d'événements majeurs ». Un

nouveau chantier de mise en place de la fibre optique est prévu. Au niveau du cimetière la procédure de reprise de concessions a été lancée, elle durera 3 ans.

Des animations associatives

Concoret est animée par plusieurs associations dont le Centre de l'imaginaire arthurien avec 45 000 visiteurs en 2022 et le Centre permanent d'initiative pour l'environnement. Cette année l'association les Assemblées galèzes revient à Concoret en juillet avec son festival pour la valorisation de la culture gallo. Une nouvelle animation vient également d'être lancée : un jeu de piste grandeur nature Mystère Abgrall. Ce jeu est lié au label attribué à Concoret : « Commune du patrimoine rural de Bretagne ». Les joueurs sont chargés de percer un secret en menant l'enquête aux quatre coins de la Bretagne, avec vingt-quatre villes, à partir de juin 2023.

La cérémonie des vœux a été l'occasion d'honorer Anita Luduc, agent communal, responsable du restaurant scolaire et Pascal Maussion, couvreur qui a assuré la rénovation du patrimoine bâti de la commune. Ils ont reçu la médaille de Concoret pour leur engagement.

> Pays de **BROCÉLIANDE**
L'HEBDOMADAIRE D'ARMOR / Samedi 4 février 2023

Le mot du Maire...

L'année qui vient de se terminer semble être enfin celle qui laissera derrière nous les deux ans de vie complexe que nous venons de connaître. Mais comme j'avais pu vous le dire l'année dernière, cela n'a pas empêché Concoret de reprendre vie et de retrouver sa dynamique bien connue.

2022 fut une année très importante pour notre commune car ce fut le recensement de la commune. Les résultats, connus récemment, nous montrent que Concoret est véritablement dans une dynamique démographique soutenue. Le recensement de 2016 avait établi la population totale de la commune à 740 habitants, celui de 2022 comptabilise au total 782 habitants soit une augmentation de la population de 5,7 %. C'est une vraie satisfaction de voir cette belle évolution mais elle reste fragile. En effet, actuellement dans la phase d'établissement de notre PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre du PLU, nous sommes confrontés à un resserrement très important de nos capacités à pouvoir disposer de terrains constructibles sur les années à venir : nous devons consommer moitié moins de surface sur les dix prochaines années par rapport à la période de référence 2011-2021. Nous pourrions nous retrouver dans une situation où nous n'aurions aucun m² de constructible jusqu'en 2031. Si vous disposez de terrains constructibles et que vous réfléchissez à les mettre en vente, je vous invite à ne pas traîner car les échéances approchent. Un autre moyen de soutenir notre dynamique démographique est la rénovation de bâtiments pour les destiner à de l'habitat. Vous pouvez prendre contact avec le service Habitat de Ploërmel Communauté qui vous accompagnera et vous présentera les différentes aides dont vous pouvez bénéficier. C'est essentiel de pouvoir accueillir une nouvelle population que nous souhaitons jeune pour la pérennité des écoles.



Au cours de l'année 2022, nous avons également continué des travaux d'aménagement de voiries, et de sécurisation du bourg. L'entretien régulier des bâtiments a également été mis en place pour permettre de minimiser les gros travaux de réparation. Profitant d'une subvention exceptionnelle du département, nous avons commencé l'aménagement du terrain se situant près de l'espace Eon de l'Etoile : un bardage a été réalisé sur la cabane et une aire de jeux a été installée. Les travaux se termineront au cours de l'année 2023 avec la création d'un préau et de sanitaires accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, nous avons également fait l'acquisition de différentes parcelles durant l'année 2022 dans la perspective de création de logements locatifs. Les terrains se trouvant également près du lotissement des Longueaies feront l'objet d'une réflexion cette année.

Sur le plan de l'économie, 2022 a été l'année de nouveaux gérants dans l'épicerie communale. Depuis le mois de mai, Aurélie et Jérôme Rouault ont repris l'épicerie : « Du Pré au Panier ». En parallèle, ils continuent leur activité de traiteur et vous proposent des plats à emporter le midi. Nous avons aussi poursuivi la réflexion sur la mise en gérance du terrain de camping. Après un accompagnement par un cabinet et une audition des différents candidats, le conseil municipal a retenu la candidature de Mickaël et Sandra Morin-Boisson pour la reprise du camping. Celui-ci reste donc une propriété communale avec une Délégation de Services Public pour une durée de 10 ans. Différents travaux d'aménagement et d'équipement ont été réalisés par la commune, l'objectif étant que le loyer versé vienne couvrir les remboursements d'emprunt.

Un autre évènement a marqué notre vie communale en 2022. Après le voyage de Philippe Manguin et de Jessica Moulinet en forêt amazonienne pour défendre la cause des forêts en mobilisant des artistes locaux, ce sont deux peintres péruviens qui sont venus à Concoret pour réaliser une magnifique fresque sur le mur de l'école du Taureau Bleu. Elle mêle la légende du Taureau Bleu avec celles des artistes. L'ambassadeur du Pérou a pu venir la découvrir durant l'été dernier. Enfin, nous avons accueilli un tournage de court-métrage sur la commune. Porté par Yann Goven et produit par « Le Petit Remorqueur », ce fut l'occasion d'accueillir Anna Mouglaïs et Isabelle Nanty.

Je vous souhaite une année 2023 pleine de convivialité et de joie, qu'elle soit aussi pour notre commune empreinte de dynamisme.

Concoret

Projet d'aménagement de développement durable : le PADD est en cours d'élaboration

L'aménagement territorial d'une commune est toujours un travail à la fois passionnant et délicat.

Il faut souvent faire preuve de beaucoup de pédagogie pour expliquer les choix cruciaux, nécessaires au bon développement de la collectivité dans sa globalité. Pour cela, il est indispensable de savoir prendre de la hauteur, afin de se projeter plusieurs années en avant, faire un bon dans le futur tout en étant présent maintenant. Être visionnaire.

UNE RÉFLEXION MURIE

Les élus de la commune travaillent de concert avec la population depuis plusieurs années, à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU), afin de sortir de l'actuelle carte communale qui régit les droits et les usages à la fois des terrains et des bâtiments. Dans le courant de l'automne, le maire Ronan Coignard et ses adjoints, dont Sarah Müller, animaient une réunion publique où, chacun a expliqué les du projet d'aménagement et de développement durable : le



Depuis plusieurs années déjà, le PLU et le PADD se construisent pour la commune.

PADD.

« Nous construisons depuis 2021 le plan local d'urbanisme (PLU) », entame Sarah Müller, « la dernière réunion publique entre les élus et les habitants portaient sur l'avenir et le développement de Concoret. Le PADD a été voté en conseil à la fin du mois de septembre », en s'appuyant sur les remontées du terrain. « Il présente les objectifs et orientations générales en matière urbanistique, économique, sociale et environnementale de Concoret. Le règlement qui sera défini dans le PLU découlera des orientations du PADD et devra être en cohérence avec lui. Il s'agit donc d'un document très important »,

poursuit l'élue.

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Le PLU permet la cohérence et la complémentarité du développement de la commune pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Il dessine les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 à 15 ans à venir en termes d'urbanisation, de population, d'habitat, d'économie, d'équipements, de déplacements, de patrimoine, ou d'environnement. Cet outil administratif réglementaire cadre et borne les possibilités. Il régit le droit des sols de chaque parcelle, publique

ou privée, et est opposable aux autorisations d'urbanisme. Il remplacera à terme la carte communale. Aussi, en amont de son élaboration, plusieurs actions ont été menées. Et pour mieux comprendre un territoire, quoi de plus simple que de le parcourir à pied. C'est ce qu'a fait un groupe de personnes, guidé par Benoît Le Barbier, animateur au CPIE. L'objectif était de sensibiliser aux enjeux de paysage et de patrimoine en lien avec les objectifs du PLU en la matière, et d'élaborer un diagnostic partagé du paysage et patrimoine concoretois. Toutes les observations servent maintenant à élaborer le PADD.

Muriel Fiez

*Mot de billet du maire***Le mot du Maire...**

2023 fut une année de concrétisation pour de nombreux travaux engagés les années précédentes. Nous avons pu voir se réaliser la fin des travaux d'aménagement du cimetière : engazonnement, mise en enrobé et création du jardin du souvenir. Nous avons également pu finaliser la sécurisation de la départementale traversant le bourg. La fin des travaux d'effacement des réseaux et le remplacement de nombreux lampadaires devenus très vétustes a pu se réaliser. 2023 a vu également la première saison de notre camping municipal mis en délégation pour une durée de dix ans avec un réel succès. Un autre chantier entamé en 2022 s'est vu terminé. C'est l'aménagement de l'aire se trouvant entre l'espace Eon de l'Etoile et l'école du Taureau Bleu. C'est un lieu qui ne demande qu'à vivre avec le four à pain, le préau, l'aire de jeux pour enfants et les sanitaires publiques. Tout cela a engendré beaucoup de dépenses sur l'année 2023 et nous a obligé à vendre des logements communaux pour nous permettre de maintenir notre trésorerie.



L'année 2023 fut également complexe pour la résidence autonomie. En effet, l'augmentation des taux d'intérêts et l'inflation impactant directement les fluides nous ont obligé à vendre la résidence. Celle-ci est maintenant propriété de Morbihan Habitat et nous sommes revenus dans un fonctionnement exactement similaire à celui que nous connaissions dans l'ancien foyer logement. Bien que cette solution nous permette d'être rassuré sur la propriété du bâtiment et des échéances annuelles qu'il nous aurait fallu supporter avec beaucoup de difficulté, il n'en reste pas moins que nous avons décidé la création d'un groupe de travail pour réfléchir au devenir de la résidence sur le long terme. La complexité de l'année 2023 n'entache en rien ma volonté toujours intacte et mon désir de continuer à œuvrer pour notre belle commune qui le mérite largement.

Car 2023 fut également une année exceptionnelle sur le plan des animations et de la vie communale en général. L'ensemble des manifestations sont à nouveau au rendez-vous pour notre plus grande joie et elles s'ancrent de plus en plus dans le territoire ce qui leur permet d'avoir une reconnaissance dépassant largement les frontières de Ploërmel Communauté. Concoret a également été le centre du monde pour tous les connaisseurs de la légende arthurienne. En effet, Emanuele ARIOLI, médiéviste, a réalisé une quête de dix ans qui a abouti à un nouveau roman retraçant l'histoire de « Séguant, le chevalier au dragon » jusqu'alors inconnu. Emanuele a souhaité que ce soit le Centre de l'Imaginaire Arthurien qui porte avec lui la diffusion et la mise en valeur de celui qui est considéré comme : le meilleur chevalier de la table ronde.

Sur le plan de la biodiversité, nous avons terminé notre « Atlas de Biodiversité Communale » après deux ans de travail. L'Office Français de la Biodiversité a d'ailleurs reconnu la qualité du travail que nous avons mené. Je remercie le CPIE qui a piloté le projet sur toute sa durée. A l'issue de l'ABC, nous avons identifié de nombreuses actions que nous souhaitons mettre en œuvre en vous associant. C'est ainsi qu'est né le comité de la Biodiversité. Nous sommes aux prémices de cette aventure et vous pouvez nous rejoindre en contactant la mairie.

Enfin, nous avons pu continuer le travail sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui va dessiner l'avenir de Concoret sur une dizaine d'années. Comme j'ai déjà pu l'exprimer à plusieurs reprises, c'est un dossier très complexe car il nous faut faire face à la loi « Climat et Résilience » qui nous oblige à consommer moitié moins de surface sur les années à venir qu'entre 2011 et 2021. Nous avons cependant voté en septembre le PADD qui présente les différents zonages de la commune. Reste maintenant à écrire le règlement de ces zones, puis les Opérations d'Aménagement Programmées et enfin les annexes.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des personnels de la commune et de la résidence autonomie pour leur dévouement et leur engagement qui nous permettent de maintenir une dynamique forte sur notre commune.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2024 remplie de réussite dans vos nombreux projets.

CONCORET

BUDGET, PLU, ANCIEN FOYER-LOGEMENT.

2024, une année de réflexion importante

Élus et Concoretois étaient présents en nombre pour les vœux du maire, Ronan Coignard.

Après une année de transition en 2023, place à une année de réflexion en 2024.

« Les projets annoncés l'an dernier ont vu leur réalisation se terminer en 2023. En particulier les travaux d'aménagement du cimetière et la création d'un jardin du souvenir, l'aménagement du bourg avec la sécurisation de la circulation et l'aménagement du camping, qui a accueilli de nouveaux gérants ».

La création d'une aire de jeux et l'aménagement de cet espace a créé un nouveau lieu d'animations à Concoret.

Un budget compliqué

« Les dépenses 2023 ont eu



Les Concoretois sont toujours nombreux à ce rendez-vous de début d'année.

un lourd impact sur le budget communal. Nous avons décidé de mettre en vente les logements communaux acquis en 2014. Ces ventes vont nous permettre de reconstituer notre trésorerie et

démarrer 2024 plus sereinement » a insisté le maire.

« La hausse des taux du Livret A et de l'énergie impactent lourdement le coût de fonctionnement de la résidence autonomie. Nous avons décidé de revendre la résidence à Morbihan Habitat, pour n'avoir plus qu'à assurer des redevances mensuelles, plus gérables ». L'acte a été signé mi-janvier.

Finalisation du PLU

Finalisé en 2023, l'atlas de la biodiversité communale est terminé, mais un comité de la biodiversité composé d'élus et habitants vient d'être créé, avec pour objectif la protection de cette biodiversité.

« 2024 sera aussi l'année de la finalisation de notre PLU,

avec toujours des craintes sur les capacités à pouvoir construire. Cette année, nous allons poursuivre les travaux sur les finances de la commune. Un groupe de travail va réfléchir aux perspectives 2025 et après concernant la résidence autonomie ».

Ancien foyer-logement

Suite à la visite du préfet et de la sous-préfète cet été, une étude va être financée par l'État pour réfléchir sur le devenir de l'ancien foyer-logement dans la perspective du transfert du CPIE dans ce bâtiment des années 70.

Jusqu'en juin, l'étude de réalisation sera au cœur des préoccupations, pour le confort de la trentaine d'emplois du CPIE et l'amélioration de ses capacités d'accueil.



Les élus sont venus nombreux aux vœux du maire de Concoret.

COMMISSION CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT

Consultée entour de vie e parchomance

L'année 2024 a été riche pour la commission.

Tout d'abord, nous avons continué à travailler sur l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme ou PLU. Ce document va nous engager pour les dix années à venir et la complexité administrative et réglementaire face à laquelle nous nous trouvons nous oblige à prendre le temps de la réflexion. Cependant, nous avons la perspective que notre PLU soit arrêté avant l'été. C'est un document essentiel pour le développement de Concoret. Comme j'ai déjà pu en échanger avec vous, nous sommes toujours dans l'attente de la validation de notre capacité à pouvoir artificialiser une partie des sols pour accueillir de nouveaux concoretois. Dès que notre document sera validé, nous pourrons engager ce nouveau chantier indispensable pour l'avenir de Concoret.



Dans un autre domaine, l'année 2024 a vu la création du comité de biodiversité. Nous sommes actuellement une vingtaine à travailler sur les différentes actions validées lors de l'ABC. Notre priorité s'est portée sur la continuité du fleurissement de la commune en nous appuyant sur les journées bénévoles. Typique de notre commune, nous avons également travaillé sur la remise en état des landes de notre commune. Les landes hébergent des espèces d'animaux et de plantes spécifiques. À Concoret, elles font partie des espaces naturels les plus remarquables qui ont été identifiés sur la commune. Il y a une soixantaine d'années, elles occupaient plusieurs dizaines d'hectares sur la commune, et une bonne partie d'entre elles ne comportaient aucun arbre.

Aujourd'hui, beaucoup se sont boisées, avec des petits chênes qui grandissent lentement sur ces sols peu épais, et surtout des pins maritimes et des pins sylvestres. Les pins, qui ne sont pas originaires de Bretagne, y ont été surtout implantés depuis la fin du XIX^e siècle. Dans les landes, ils font concurrence à la végétation basse (les bruyères et callunes, certaines graminées, ou encore la scille d'automne), qui régresse. Certains animaux associés à ces plantes deviennent aujourd'hui très rares en Bretagne, c'est le cas par exemple du Faune et du Céphale, deux papillons qu'on trouve encore à Concoret. Pour que cette faune et cette flore continuent de vivre, il faut entretenir certaines landes pour les laisser ouvertes. Le 16 novembre lors de la journée annuelle des bénévoles proposée par la mairie, à l'initiative du comité biodiversité, une vingtaine de pins maritimes et quelques pins sylvestres ont été abattus sur une lande appartenant à la commune entre les Grios et le Landrais (les plus gros arbres ayant servi à faire des planches pour le futur abri à fagots du bourg). Le retour de la végétation basse spécifique des landes sera étudié cette année, et si les résultats sont positifs, d'autres arbres pourront être exportés dans les années à venir sur cette parcelle et dans d'autres pour continuer à rouvrir les landes.



Enfin, la mission pilotée par l'état pour le devenir de l'ancien foyer s'est poursuivie. Nous avons pris de retard car il nous a fallu bien définir le devenir de ces bâtiments. A ce jour, la programmation est arrêtée. L'ancien foyer logement pourrait accueillir le CPIE et l'espace restant dans le bâtiment serait dédié à l'artisanat. Pour ce qui concerne les deux bâtiments actuels du CPIE, ils seraient transformés en lieu d'accueil d'une école de formation autour des métiers du bois avec de l'hébergement. Nous sommes actuellement dans la phase de validation de l'organisation des espaces. La dernière étape, qui sera la plus complexe, consistera à trouver le moyen d'équilibrer financièrement les différentes opérations envisagées.

Ronan COIGNARD

Responsable de la commission Cadre de Vie et Développement

2.2.2 Extraits du site internet de la commune



ACTUALITÉ
DÉCOUVERTE
MUNICIPALITÉ
PRATIQUE
CONTACT

Par délibération en date du 20 avril 2021, le Conseil Municipal de CONCORET a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

- Le PLU dessine les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 à 15 ans à venir : urbanisation, population, habitat, économie, équipements, déplacements, patrimoine, environnement, etc.
- Le PLU permet la cohérence et la complémentarité du développement de la commune pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.
- Le PLU régleme le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée, et est opposable aux autorisations d'urbanisme. Il remplacera à terme la carte communale.

Rendez-vous le 5 avril de 18h00 à 20h00 pour une soirée débat autour du PLU.

Tout au long de cette procédure, la concertation est organisée auprès de la population, des acteurs du territoire, des élus, pour mieux comprendre les besoins et les attentes.

Afin de lancer la concertation, **une soirée débat est organisée le 05 avril 2022 de 18h à 20h.**

Animée par le bureau d'études FUTUR PROCHE, en charge de l'élaboration du document, les idées soulevées lors de la soirée seront intégrées au diagnostic du territoire, première étape de la démarche.



Concoret
Le PLU, c'est quoi ?

Accueil / Actualité
Soirée débat PLU le 5 avril

Actualité

Zéro artificialisation nette (ZAN) en Bretagne : consultation

Exposition photos : Gens de Concoret

Offre d'emploi cuisinier.re/agent polyvalent

Offre d'emploi CDD ATSEM

Fermeture de la mairie et de l'agence postale du 26 décembre 2024 au 05 (...)

Journée bénévole, 16 novembre 2024

Réunion publique 18 octobre

Exploration

Bien comprendre pour bien restaurer

Commémoration des 80 ans de la libération



Mairie de Concoret
8 octobre 2021

Reunion publique à Concoret.
PLU, travaux de voirie, mise aux normes des bâtiments, tourisme, projets en cours...tous les sujets d'actualité sont abordés.



🌳 Plantations
👤 Venez nombreux ! (...)
📅 Publié le 28 avril 2022



Information PLU

Dans le cadre du PLU, EF Etudes réalise actuellement le zonage pluvial de Concoret (réalisation du levé topographique du réseau d'eaux pluviales) 🌧️

EF Etudes

📅 Publié le 7 avril 2022



Soirée débat PLU le 5 avril

Par délibération en date du 20 avril 2021, le Conseil Municipal de CONCORET a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Le PLU dessine les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 à 15 ans à venir : urbanisation, (...)

📅 Publié le 25 mars 2022



Solidarité avec l'Ukraine

Les services de l'État du Morbihan se mobilisent pour préparer l'accueil des ressortissants ukrainiens suite à la guerre en Ukraine. Vous souhaitez accueillir ou accompagner des ressortissants ukrainiens, rendez-vous sur le site :

👉 Parrainage infos
En parallèle est mis en place un lien pour (...)

📅 Publié le 7 mars 2022

Balade urbaine le 31 mai 2022

📅 Publié le samedi 21 mai 2022

Tout au long de l'élaboration du PLU, la concertation est organisée auprès de la population, des acteurs du territoire, des élus, pour mieux comprendre les besoins et les attentes.

Après 3 jours de résidence sur le territoire communal en avril, la concertation pour l'élaboration du diagnostic à Concoret continue !

Vous êtes invités à participer à une balade urbaine dans Concoret le mardi 31.05.22, de 14h30 à 16h30, au départ de la Mairie.



🏠 Accueil / Actualité

/ Balade urbaine le 31 mai 2022

Actualité

Zéro artificialisation nette (ZAN) en Bretagne : consultation

Exposition photos : Gens de Concoret

Offre d'emploi cuisinier.re/agent polyvalent

Offre d'emploi CDD ATSEM

Fermeture de la mairie et de l'agence postale du 26 décembre 2024 au 05 (...)

Journée bénévole, 16 novembre 2024

Réunion publique 18 octobre

Exploration

Bien comprendre pour bien restaurer

Commémoration des 80 ans de la libération

Actualité

Actualité



Lycée Mona Ozouf

Construit sous l'égide de la Région Bretagne, le nouveau lycée public Mona Ozouf ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2023 à Ploërmel.

Edifié dans le quartier de Réhumpol, le futur établissement pourra accueillir à terme 865 élèves et proposera un enseignement général, technologique (...)

Publié le 13 janvier 2023



Vœux du maire

Les vœux du Maire se dérouleront vendredi 20 janvier à 19h00, espace Eon de l'Etoile.

Publié le 11 janvier 2023



Ateliers PLU

Tout au long de l'élaboration du PLU, la concertation est organisée auprès de la population, des acteurs du territoire, des élus, pour mieux comprendre les besoins et les attentes.

Venez nombreux aux ateliers du mois de novembre en mairie

Publié le 17 octobre 2022

Ateliers PLU

Publié le lundi 17 octobre 2022

Tout au long de l'élaboration du PLU, la concertation est organisée auprès de la population, des acteurs du territoire, des élus, pour mieux comprendre les besoins et les attentes.

Venez nombreux aux ateliers du mois de novembre en mairie



Concoret

Le PLU, c'est quoi ?

Comment participer ?

Différents ateliers sont organisés

Mercredi 2 novembre :

- 10H30-12H00 : Service aux habitants et mobilité
- 14H00-15H30 : Emploi et Agriculture
- 16H00-17H30 : Environnement

Judi 3 novembre : 14H00-15H30 : Habitat et Patrimoine

Tout au long de cette procédure, la concertation est organisée auprès de la population, des acteurs du territoire, des élus, pour mieux comprendre les besoins et les attentes.



Futur Proche

Accueil / Actualité / Ateliers PLU

Actualité

- Zéro artificialisation nette (ZAN) en Bretagne : consultation
- Exposition photos : Gens de Concoret
- Offre d'emploi cuisinier.re/agent polyvalent
- Offre d'emploi CDD ATSEM
- Fermeture de la mairie et de l'agence postale du 26 décembre 2024 au 05 (...)
- Journée bénévole, 16 novembre 2024
- Réunion publique 18 octobre
- Exploration
- Bien comprendre pour bien restaurer
- Commémoration des 80 ans de la libération

Actualité

Découverte



Mairie de Concoret

25 janvier 2023 · 🌐

...

Notez dans vos agendas cette date

📅 Venez nombreux le 02 mars 2023 à l'espace Eon de l'Etoile pour échanger autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Commune de Concoret



Réunion publique

Présentation et échanges autour du PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



**Le 02 mars 2023
à 20h30 à l'espace Eon de l'Etoile**



Futur Proche



Mairie de Concoret

8 septembre 2023 · 🌐

Réunion publique ce soir à Concoret :

Le sujet de la soirée était le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Des échanges et débats entre les élus et les habitants autour de la construction et l'avenir de Concoret.





[ACTUALITÉ](#)
[DÉCOUVERTE](#)
[MUNICIPALITÉ](#)
[PRATIQUE](#)
[CONTACT](#)

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

L'élaboration du PLU est en cours sur la commune de Concoret avec le cabinet K.URBAIN

Un DOCUMENT STRATÉGIQUE. Le PLU dessine les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 à 15 ans à venir : urbanisation, population, habitat, économie, équipements, déplacements, patrimoine, environnement, etc.

Une DÉMARCHÉ CONCERTÉE. Le PLU permet la cohérence et la complémentarité du développement de la commune pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Un OUTIL RÉGLEMENTAIRE. Le PLU régleme le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée, et est opposable aux autorisations d'urbanisme. Il remplacera à terme la carte communale.

Retrouvez les différents diagnostics et comptes-rendus :





	01- Atelier élus PDF - 522.1 ko
	02- Résidence PDF - 9.8 Mio
	03- Balade urbaine PDF - 1.4 Mio
	04- Diagnostic approuvé PDF - 4.1 Mio
	05- Diagnostic agricole PDF - 355.4 ko
	06- Atelier PADD PDF - 1.4 Mio
	07- PADD PDF - 1.6 Mio

[Accueil](#) / [Pratique](#) / [Urbanisme](#)
[Elaboration du Plan Local d'Urbanisme](#)

Urbanisme

[Urbanisme](#)

[Révision du Schéma de Cohérence Territoriale \(SCoT\)](#)

[Elaboration du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Commune du patrimoine rural de Bretagne : aide à la rénovation](#)

[Enfance et Jeunesse](#)

[Nature & Environnement](#)

[Recensement](#)

[Urbanisme](#)

[Actualité](#)

[Découverte](#)

[Municipalité](#)

[Pratique](#)

2.2.4

Focus sur les requêtes enregistrées et rendez-vous

Date	Contact	
29/10/2021	M. Yann MADORÉ	Rendez-vous avec M. Le Maire
08/04/2022	SARL PICARD Electricité	Courrier reçu en mairie
15/04/2022	Mme MILLAR Audrey	Rendez-vous avec M. le Maire
10/05/2022	M. et Mme VIMAL du MONTEIL Philippe	Courrier reçu en mairie
18/07/2022	M. SAILLARD Aurélien	Rendez-vous avec M. le Maire
25/01/2023	Mme AUBRY Maryline	Mail reçu en mairie
11/02/2023	Mme AUBRY Maryline	Rendez-vous avec M. le Maire
17/03/2023	M. et Mme PASDELOUP Loïc	Courrier reçu en mairie
20/03/2023	M. PERRICHOT Marc	Appel téléphonique
24/10/2023	M. et Mme BOITEL Christophe	Envoi de la délibération du 26/09/2023 et du PADD
15/11/2023	M. BATO Jean-François	Courrier reçu en mairie
18/12/2023	Les Ateliers Reliés	Courrier reçu en mairie
06/09/2024	M. PERRICHOT Marc	Appel téléphonique
30/09/2024	M. GOBY	Appel téléphonique
19/11/2024	M. BATO Jean-François	Courrier reçu en mairie

3 - ANNEXES

3.1 Extrait de délibérations

3.1.1. Délibération N° 04/04/2021 du 20 avril 2021

	Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Reçu en préfecture le 26/04/2021 Affiché le ID : 056-215600438-20210420-04_04_2021-DE	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
COMMUNE de CONCORET 56430 – CONCORET		
SEANCE DU MARDI 20 AVRIL 2021		
<i>L'an deux mille vingt et un, le vingt avril, à 20 heures 30, à l'Espace Eon de l'Etoile, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 13 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.</i>		
Nombre de membres en exercice : 15		
Nombre de membres présents : 13		
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14		
<u>Présents :</u>		
COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	LE BARBIER Benoît
AUBERT Jean-Marie	BLANCHE Marina	MACÉ Camille
AUBERT Joëlle	BOURIEN Yannick	MESLÉ Gaëtan
MULLER Sarah	DESBOIS Alice	
CREPIN Richard	GARCIA Déborah	
<u>Secrétaire de séance :</u> M. Gaëtan MESLÉ		
<u>Absent excusé :</u> M. Christophe PRESSE (pouvoir à G. Aubry)		
<u>Absent :</u> M. Yves LE MINTIER		
N° 04/04/2021 – PLAN LOCAL D'URBANISME		
Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-1 et suivants ;		
Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants ;		
Vu le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne approuvé le 18 décembre 2018 ;		
Vu le Plan Local de l'Habitat (PLH) de Ploërmel Communauté adopté le 26 septembre 2019,		
Vu la carte communale approuvée le 29/03/2010,		
Monsieur le maire présente les raisons pour lesquelles l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.		
Il expose la nécessité d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet.		
L'élaboration du PLU constitue pour la collectivité une opportunité de mener une réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L.101-1 et L.101-2 du code de l'urbanisme.		
L'élaboration du PLU est prescrite sur l'intégralité du territoire communal pour les objectifs suivants :		
- Permettre à la commune d'avoir une meilleure maîtrise de son foncier ; - Pouvoir se projeter sur le développement de la commune ; - Mettre en cohérence l'urbanisation de la commune avec le projet politique ;		
L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à l'élaboration du PLU ou de ses annexes sanitaires. Ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du PLU.		
Conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertations suivantes seront respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :		

- Exposition à la mairie et publication sur le site internet de la commune des documents concernant le diagnostic, les enjeux et les objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement ;
- Parution dans le bulletin municipal d'articles ;
- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques ;
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Tenue de permanences en mairie par le Maire, l'adjoint délégué, les techniciens et le bureau d'étude.

Il est proposé de confier, conformément aux règles des marchés publics, une mission de prestations intellectuelles pour l'élaboration du PLU, à un bureau d'études non choisi à ce jour.

Les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme seront associées à l'élaboration du PLU et si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 seront consultées.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- **De prescrire** l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,
- **De mener** la procédure selon le cadre défini par les articles L132-7 à L 132-13, R132-4 à R132-9 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des personnes publiques associées,
- **D'approuver** les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus,
- **De fixer**, conformément aux articles L.103-3 et L103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertations ci-avant décrites qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- **De donner** délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU,
- **D'inscrire** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU,

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au préfet du Morbihan ;
- Aux présidents du conseil régional et du conseil départemental ;
- Aux présidents des chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat et d'agriculture ;
- Au président de Ploërmel Communauté compétent en matière de programme local de l'habitat et en matière d'organisation des transports urbains, dont la commune est membre ;
- Au président du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Aux maires des communes limitrophes ;

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera transmise au préfet au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Ronan COIGNARD,
Maire de Concoret



3.1.2. Délibération N° 02/06/2022 du 09 juin 2022



Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le
ID : 056-215600438-20220609-02062022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin, à 20 heures 30, en Mairie de Concoret, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 03 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Présents :

COIGNARD Ronan

AUBERT Jean-Marie

AUBERT Joëlle

MULLER Sarah

AUBRY Gwénaél

BLANCHE Marina

GARCIA Déborah

LE MINTIER Yves

PRESSE Christophe

Secrétaire de séance : Déborah GARCIA

Absents excusés : BOURIEN Yannick (pouvoir à C. PRESSE) – CREPIN Richard (pouvoir à G. AUBRY) – LE BARBIER Benoît (pouvoir à S. MULLER) - MESLÉ Gaëtan (pouvoir à R. COIGNARD) - DESBOIS Alice – MACÉ Camille

N° 02/06/2022 – PLAN LOCAL D'URBANISME : Présentation et validation des diagnostics

Vu les délibérations en date des 20 avril et 12 octobre 2021, prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et nommant le cabinet FUTUR PROCHE pour cette mission,

Vu les réunions déjà organisées en collaboration avec le bureau d'études Futur Proche,

Il est présenté à l'assemblée les diagnostics du zonage eaux pluviales et la synthèse du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité et par vote à mains levées, les diagnostics présentés.

Ronan COIGNARD,
Maire de Concoret



3.1.3. – Délibération N° 02/09/2023 du 26 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 056-215600438-20230926-02092023-DE



COMMUNE de CONCORET (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

Présents :

COIGNARD Ronan

CREPIN Richard

LE BARBIER Benoît

AUBERT Jean-Marie

BLANCHE Marina

LE MINTIER Yves

AUBERT Joëlle

BOURIEN Yannick

MULLER Sarah

GARCIA Déborah

Secrétaire de séance : Mme Sarah MULLER

Absents excusés : M. Gwenaél AUBRY – M. Camille MACÉ – M. Gaëtan MESLÉ (pouvoir à Ronan Coignard)

Absents : Mme Alice DESBOIS – M. Christophe PRESSE

N° 02/09/2023 – PLAN LOCAL D'URBANISME : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants ;

Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, qui transfère aux communes les compétences en matière d'urbanisme,

Vu les travaux d'élaboration du projet de PLU,

Vu la procédure de concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU,

Vu les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) proposées en débat au conseil municipal,

Considérant que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doivent donner lieu à un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a prescrit l'élaboration d'un PLU par délibération du conseil municipal du 20 avril 2021, et qu'un diagnostic a été réalisé afin d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD doit être une expression de notre volonté d'élus. Il expose notre projet politique adapté et répondant aux besoins, aux enjeux de notre territoire, aux outils mobilisables par notre collectivité.

Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et garantit l'équilibre entre protection des espaces naturels et développement urbain.

Le PADD présente les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement. Il répond aux obligations édictées par l'article L 151-5 du code de l'urbanisme. Elles doivent aborder les trois thèmes centraux qui fondent les principes du développement durable dans le domaine de l'urbanisme, à savoir :

- Le respect du principe d'équilibre en préservant l'environnement, le patrimoine naturel et urbain, en assurant la promotion d'un développement urbain équilibré, en valorisant le cadre de vie des habitants
- Le maintien de la diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces

Le PADD définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme que les pièces du PLU, telles que le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation déclineront par la suite. Il doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites dans le PLU.

Ainsi, la loi prévoit que le PADD fasse l'objet d'un débat au sein du conseil municipal pour un PLU communal, son contenu doit se limiter à la rédaction des orientations : aux domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, aux éléments ou dispositions qui sont plus généralement de la compétence du PLU.

Le PADD doit être un document court et lisible afin de faciliter sa compréhension et son appropriation par le plus grand nombre, il se doit d'être le plus pédagogique possible.

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les orientations générales proposées pour le PADD de notre commune.

APRES AVOIR ENTENDU CETTE PRESENTATION LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité et par vote à mains levées :

Article 1 : **DECIDE** de débattre sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération

Article 2 : **PREND ACTE** que le débat sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération, a eu lieu

Article 3 : la présente délibération sera transmise à :

- M. le préfet
- M. le Directeur de la DDTM

Ronan COIGNARD,
Maire de Concoret



3..1.4 – Délibération N° 02/04/2025 du 08 avril 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 056-215600438-20250408-02042025-DE



COMMUNE de CONCORET (Morbihan) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

Présents :

COIGNARD Ronan	BOURIEN Yannick	MESLÉ Gaëtan
AUBERT Joëlle	GARCIA Déborah	PRESSE Christophe
CREPIN Richard	LE BARBIER Benoît	

Secrétaire de séance : Mme Déborah GARCIA

Absents excusés : MULLER Sarah (pouvoir à R. Coignard) - BLANCHE Marina — LE MINTIER Yves – AUBRY Gwénaél - MACÉ Camille

Absents : DESBOIS Alice

N°02/04/2025 : PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants ;
Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, qui transfère aux communes les compétences en matière d'urbanisme,
Vu les travaux d'élaboration du projet de PLU,
Vu la procédure de concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU,
Vu les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) proposées en débat au conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en session du 26 septembre 2023, relatif au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement durable (PADD) du PLU,

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que les données relatives à la surface consommée en ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) entre 2011 et 2021 présentaient des erreurs, il est proposé à l'assemblée de reprendre ses éléments sur le PADD. D'autre part, les échanges pour l'élaboration du PLU ont mis en évidence la nécessité de préserver l'habitat.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 056-215600438-20250408-02042025-DE

Après avoir entendu cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées :

Article 1 : **DECIDE** de débattre sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération

Article 2 : **PREND ACTE** que le débat sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération, a eu lieu

Article 3 : la présente délibération sera transmise à :

- M. le préfet
- M. le Directeur de la DDTM

Ronan COIGNARD,
Maire de Concoret

